

CONSOMMATION D'EAU

Tout comme plusieurs municipalités de la région, Pointe-des-Cascades a interdit l'arrosage extérieur à cause de la surconsommation d'eau potable. En effet, l'arrosage des pelouses, à l'aide de pistolet d'arrosage ou de tout autre dispositif est interdit, ainsi que le nettoyage des entrées charretières, les murs extérieurs, le remplissage de piscine, etc. Seul l'arrosage de plate-bandes ou de jardins sans l'aide d'un boyau d'arrosage, donc avec arrosoir à main, est toléré. Le règlement RMU-430 concernant l'utilisation de l'eau est applicable entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre et nous vous rappelons que les heures d'arrosage sont les suivantes :

No civique impair : jour impair du calendrier

No civique pair : jour pair du calendrier

Arrosage permis (sans pistolet) : de 20h à 23h seulement

La consommation d'eau pour les besoins domestiques est prioritaire pour les citoyens.

Les pelouses, entrées privées et lavage de véhicules peuvent attendre.

En cas d'incendie, nous devons maintenir une réserve d'eau minimale. Pensez-y!

À titre d'exemple, le lavage d'une voiture avec un boyau d'arrosage consomme plus de 200 litres.

ACTUALITÉS

Démission – conseillère siège no. 1

Pour des raisons familiales, c'est à regret que madame Julie Clermont a dû remettre sa démission à titre de conseillère municipale à la séance de juillet dernier. Par conséquent, des élections municipales partielles au siège numéro 1 seront tenues au début de l'automne. L'avis d'élection sera affiché le 12 août prochain, la date limite pour poser sa candidature est le 26 août. S'il y a lieu, le vote par anticipation sera tenu le 18 septembre et le jour du scrutin général le 25 septembre. Les avis publics sont affichés à l'hôtel de ville (105 du Fleuve), au centre communautaire (52 du Fleuve). Pour infos 450-455-3414.

Bureau municipal – Horaire d'été

Lundi au vendredi : 8h30 à 16h (fermé de 12h à 13h)

Abri « tempo » :

Un rappel à l'effet que la période autorisée pour l'installation « d'un abri tempo » est terminée depuis déjà un bon moment, soit le 15 avril. Alors, aux résidents concernés, veuillez enlever votre abri d'auto, par respect à l'endroit de votre voisinage.

Permis et certificats :

Nous vous rappelons qu'un permis ou un certificat d'autorisation doit être obtenu en tout temps pour toute vente de garage (gratuit), modification, rénovation, construction, agrandissement, démolition, clôture, remise, piscine, solarium, coupe d'arbres, etc. L'inspecteur municipal est disponible du mercredi au vendredi (sauf jours fériés). Veuillez communiquer avec Alexandre Piuze au 450-455-3751.

Feux à ciel ouvert/feux d'artifices :

Le service de prévention des incendies de Pointe-des-Cascades aimerait rappeler aux citoyens que les **feux à ciel ouvert et feux d'artifices sont interdits** partout dans la municipalité. Toutefois, les feux d'artifices sont **permis sur obtention d'un certificat d'autorisation** émis par l'inspecteur municipal. Également, les feux de bois non traité ou non peint sont autorisés s'il sont réalisés dans un **foyer conçu à cet effet et muni d'une cheminée pare-étincelles**.

BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre des fêtes du 50^{ième} anniversaire de la municipalité, les responsables de la Bibliothèque DeMontigny ont organisé une soirée rencontre avec l'auteure Micheline Duff le mercredi, 24 août de 19h30 à 21h30 au local de la bibliothèque. N'oubliez pas! Mardi : 18h30 à 20h30, Jeudi : 15h30 à 17h30 et Samedi : 9h30 à 11h. – 52, chemin du Fleuve

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Fête au village au parc St-Pierre – 27 août :

Le programme des activités sera distribué dans les prochaines semaines – kiosques de restauration, jeux gonflables et tour de train pour les plus jeunes, tournoi de pétanque, parade de vélos, tennis, groupe musical, spectacle pyro-musical, etc. feront partie de la fête! Soyez-y!!!

Célébrons notre histoire! – 28 août au Parc des Ancres :

Hommage aux 35 ans de la Société de Recherches historiques de Pointe-des-Cascades, à son président-fondateur Monsieur Pierre Clément, aux 30 ans du Parc des Ancres ainsi que le lancement du concours « Capsule temporelle ». Bienvenue à tous de 13h à 17h.

Tournoi de Golf et souper de la municipalité de Pointe-des-Cascades

19 septembre 2011 au Club de Golf Summerlea - Inscriptions/billets: bureau 450-455-3414